

Du registre aux délibérations du
Conseil Communal de Morlanwelz a été extrait ce qui
suit :

Administration Communale

Séance du 23 mars 2009.-

de

M O R L A N W E L Z

Réf. cc/09/03/017/FF.-

ORDRE DU JOUR :

17. Plan de cohésion sociale 2009 – 2013 de la Commune de Morlanwelz –
Ratification – Décision.-

Sont présents : MM. FAUCONNIER Jacques, Bourgmestre-Président ;
MOUREAU Christian, Mme INCANNELA Josée, MM. DENEUFBOURG Jean-
Charles, DEVILLERS François, ALEV Nebih, FACCO Giorgio, Echevins ;
MM. HUIN Michel, MAIRESSE Marceau, OTLET Paul, BODEUX Bernard, Mme
BILLIET Virginie, MM. MARGUERITE Pascal, MONTERO REDONDO José-
Manuel, Mmes DUPONT-LIGNY Geneviève, DRUART Rose-Marie, GONZALEZ-
MOYANO Astrid, MATYSIAK Carine, MM. DEPASSE Michel, BUSQUIN
Philippe, MATTIA Gerardo, Mme VANDENBRANDE Claudette, MM. HOFF
Jean-Marie, BUONOPANE Domenico, Conseillers communaux et M. BURION
Michel, Secrétaire communal.

Le Conseil Communal : en séance publique :

Vu le décret du 6 novembre 2008 relatif au Plan de cohésion sociale des villes
et communes de Wallonie ;

Vu l'appel à projet reçu par la Commune de Morlanwelz ;

Attendu que le projet de Plan de cohésion sociale élaboré rentre dans les
objectifs de la politique de prévention menée par la Commune ;

Vu que le projet a déjà été approuvé par le Collège communal en date du 25
février 2009 ;

Vu la loi communale et le Code de la Démocratie Locale ;

Décide à l'unanimité ;

- d'approuver le projet de Plan de cohésion sociale pour les années 2009-2013.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,
(s) M. BURION

Le Président,
(s) J. FAUCONNIER

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,